

Dénomination : SCI 71 RUE NEY

n° de gestion : 1987D01124

n° d'identification : 343 182 853

n° de dépôt : A2012/017480

Date du dépôt : 18/07/2012

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire

4173599



SCI 71 RUE NEY

Société Civile au capital de 152 €
Siège social : 170, Boulevard Stalingrad
69006 LYON

343 182 853 R.C.S. LYON

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 9 JUILLET 2012**

**L'an deux mille douze,
Et le neuf juillet à 9 heures,**

Les associés se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par la gérance à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

L'assemblée est ouverte et présidée par **Monsieur Marc PIGEROULET, gérant associé.**

Sont présents ou représentés :

Monsieur Marc PIGEROULET		98 parts
propriétaire de quatre-vingt dix huit parts		

La société PFI		2 parts
propriétaire de deux parts		

Total des parts présentes ou représentées sur les parts composant le capital social		100 parts
---	-------	------------------

La totalité des parts étant présentes ou représentées, **Monsieur Marc PIGEROULET** déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses associés :

- le texte des résolutions proposées aux associés,
- tous les documents prévus par la réglementation actuelle pour assurer l'information des associés.

Le Président rappelle que tous les documents prévus par la loi ont été mis à la disposition des associés, au siège social, pendant le délai statutaire avant le jour de l'Assemblée pour leur permettre d'exercer leur droit de communication. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

MP

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer à compter de ce jour le siège social de la société à l'adresse suivante :

1 quai Jules Courmont – 69002 LYON

Elle déclare en outre qu'aucune activité ne sera plus exercée à l'ancien siège social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier les dispositions de l'article 4 des statuts sociaux dont la rédaction sera désormais la suivante :

« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à LYON (69002) – 1 quai Jules Courmont »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

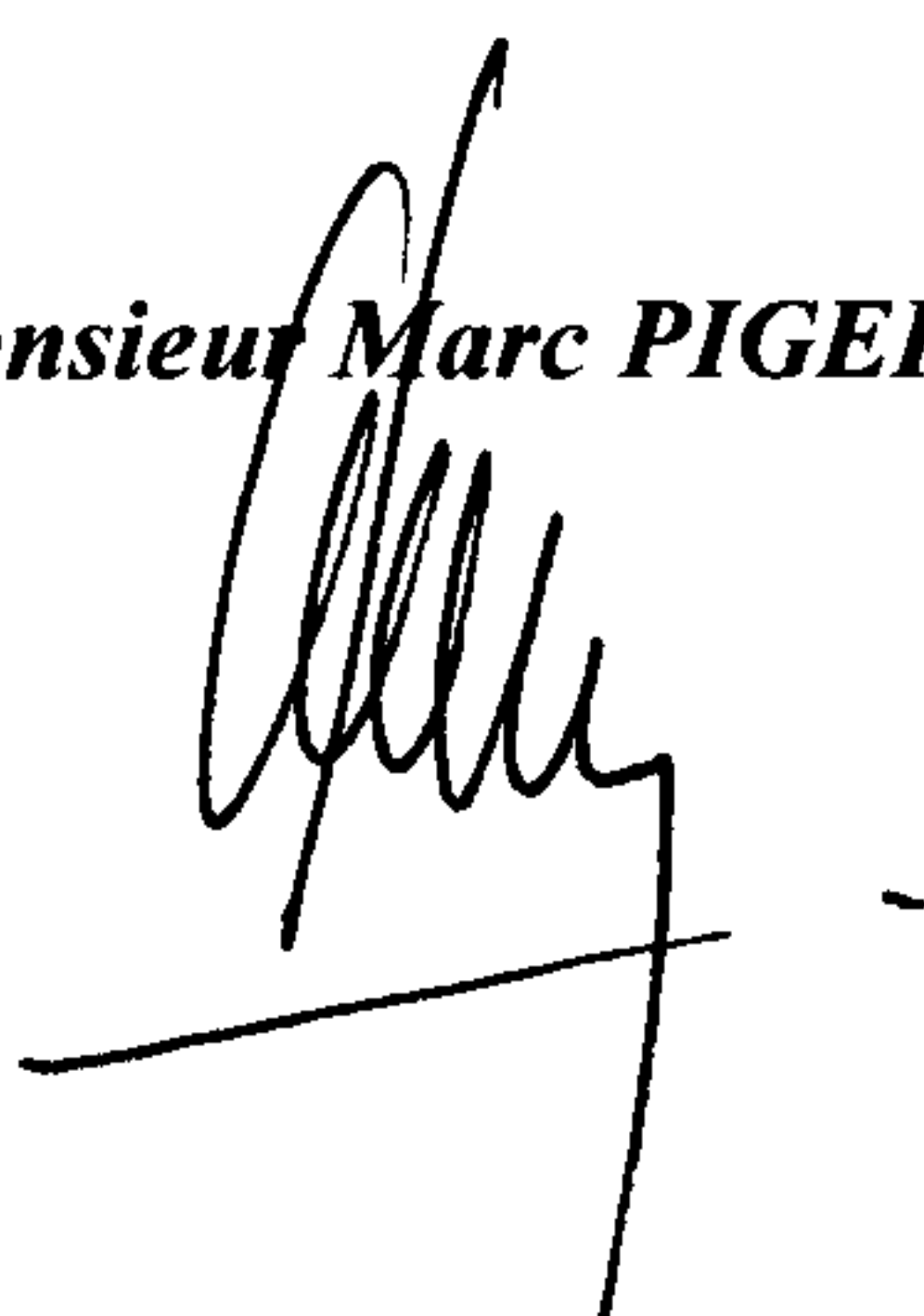
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Marc PIGEROULET



**La société P.F.I.
Rep. par Monsieur Marc PIGEROULET**

